

Votants : 81
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 7 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 14 décembre 2020

**RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS**

Titulaires présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAU, Daniel BAUDOUIN, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Olivier D'ARAUJO, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET-BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Michel BEAUDIC à Christian BREMAUD, Yamina BOUDAHMANI à Florence VILLES, Thibault HEBRARD à Jeanine BARBOTIN, Christine HYPEAU à Lucien-Jean LAHOUSSE, Marcel MOINARD à Jérôme BALOGE, Lucy MOREAU à Anne-Sophie GUICHET, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florent SIMMONET, Mélina TACHE à Nicolas VIDEAU, Lydia ZANATTA à Stéphanie ANTIGNY

Titulaire absente suppléée :

Noëlle ROUSSEAU par Dimitri SAUVAGE

Titulaire absent excusé :

Jérémy ROBINEAU

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Claire RICHECOEUR

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 14 DECEMBRE 2020

RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE DEUX AGENTS DE LA VILLE DE NIORT AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

Monsieur **Gérard LABORDERIE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Conformément à l'article 1 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif à la mise à disposition, l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs.

Par délibération du 16 novembre 2020, le Conseil d'Agglomération a approuvé le protocole partenarial avec la Ville de Niort, la CAF des Deux-Sèvres, l'ADIL des Deux-Sèvres et la Préfecture des Deux-Sèvres pour une durée de 18 mois, dans le cadre de la mise en place de l'autorisation préalable à la mise en location.

Il prévoit la mise à disposition d'un agent de la Ville de Niort au profit de la CAN, à titre gratuit, pour une durée expérimentale d'un an.

Cette mise à disposition a été renouvelée temporairement le temps d'élaborer un nouveau protocole partenarial, pour une durée de six mois jusqu'au 31 décembre 2020 à titre gratuit.

Le nouveau protocole partenarial est soumis au Conseil d'Agglomération du 14 décembre 2020. S'il est adopté, il entrera en vigueur six mois après son adoption. Afin d'anticiper sa mise en œuvre, il est proposé de renouveler la mise à disposition mais de la modifier comme suit : mise à disposition à titre gratuit, de deux agents à hauteur de 10 % chacun pour des fonctions d'inspecteur de salubrité, pour une durée allant du 1^{er} janvier 2021 au 5 février 2023.

Le Conseil d'Agglomération :

- Approuve la convention type relative à la mise à disposition de deux agents de la Ville de Niort auprès de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le

 SLOW

ID : 079-200041317-20201214-C34_12_2020-DE

- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer la convention de mise à disposition correspondante.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 81

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Gérard LABORDERIE

Vice-Président Délégué